

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- Ont **approuvé** par 21 voix pour et 11 abstentions (32 votants) le **Rapport Social Unique 2021** ;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour et 7 abstentions (32 votants) la **politique de déplacements professionnels et de prise en charge des frais occasionnés par ces déplacements**;
- Ont **approuvé** par 30 voix pour et 2 abstention (32 votants) **les admissions en non-valeurs** ;
- Ont **approuvé** par 30 voix pour et 2 abstentions (32 votants) **les modifications apportées à la délibération n°23/2018 du 20 mars 2018 portant création de la commission sociale des personnels**;
- Ont **adopté** par 27 voix pour et 5 abstentions (32 votants) les **droits d'inscription 2022-2023 pour la licence BCMS à distance et le DU BCMS à distance** ;
- Ont **approuvé** par 27 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions (32 votants) **le complément aux tarifs de formation continue**;
- Ont **adopté** par 23 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions (32 votants) **la modification du calendrier de l'INSPE**;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions (32 votants) **l'ouverture du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires- entrée dans le métier »** ;
- Ont **approuvé** par 25 voix pour et 7 abstentions (32 votants) **les modifications et suppressions de DU-DIU de la Faculté de Médecine** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (32 votants) **la composition de la commission des statuts** telle que présentée en annexe;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (32 votants) **la donation dans le cadre de l'édification de la Maison d'Egypte** ;
- Ont **approuvé** à l'unanimité (32 votants) **le procès-verbal du 17 mai 2022**;



La Présidente de Sorbonne Université  
Nathalie DRACH-TEMAM

**Conseil d'administration du 27 septembre 2022**
**Mise en place de la Commission des statuts**

En prévision de la mise en place du comité social d'administration d'établissement et de sa formation spécialisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, une révision des statuts et du règlement intérieur de Sorbonne Université est nécessaire. À cette occasion, d'autres dispositions de ces textes réglementaires pourront également être révisées.

Afin de pouvoir procéder à cette révision, il est nécessaire de mettre en place une commission des statuts en application de l'article 41 des statuts de Sorbonne Université. Elle doit être consultée sur les projets de modifications des statuts et du règlement intérieur de l'établissement. À cet égard, il est prévu que la commission se réunisse les 21 octobre et 16 novembre prochain afin que le projet définitif de révision soit présenté à l'approbation du conseil d'administration du 13 décembre 2022.

La commission des statuts est élue par le conseil d'administration (CA) sur proposition de la présidente ou du président.

Aux termes de l'article 41 des statuts, 17 membres composeront la commission comme suit :

La présidente ou son représentant	Nathalie DRACH-TEMAM
Les vice-présidentes ou vice-présidents du CA, de la CR, et de la CFVU	Pierre-Marie CHAUVIN Elisabeth ANGEL-PEREZ Stéphanie BONNEAU
La vice-présidente ou le vice-président étudiant du CAC	Mérouane MEDGHOUL
6 représentantes ou représentants des EC issus du CA	Matthieu DACHER Claude DUTHEILLET David LEFEBVRE Jean-Marie MAILLARD Anne-Sophie MOLINIÉ Franck VERDONK
3 représentantes ou représentants des personnels BIATSS issus du CA	Amélie CHASTEL Gilles CLODIC Solveig LANGEN
3 représentantes ou représentants des étudiantes et étudiants issus du CA	Louise CONDI Camille JUBERT TOMASSO Nathan ROCHA

Il est demandé au présent conseil d'administration de procéder à l'élection des 12 membres composant la commission des statuts et à l'approbation de la composition de la totalité de ses membres.